

Bon Bout D'an



73

C'est le nombre de postes C qui n'existeront plus dans les services de la filière fiscale des Bouches du Rhône à partir du 1er septembre 2011

En l'espace de quelques semaines, 9 journées d'action nationales, intersyndicales et interprofessionnelles, 300 manifestations, à chaque fois, jusque dans des villages où il n'y en avait jamais eu auparavant. La France n'a pas connu chose semblable depuis 40 ans.

Cette foule qui a combattu la réforme des retraites a compris qu'elle était face à un choix de société, un choix de civilisation.

Dans un monde qui n'a jamais été aussi riche, qui n'a jamais possédé des technologies aussi performantes, une poignée de dirigeants et de nantis veulent continuer à s'en accaparer les fruits.

Ils mettent en danger les services publics, la protection sociale, l'emploi et les conditions de travail, pour complaire aux agences de notation. Ils s'élèvent ouvertement contre toute forme de vraie solidarité et de justice, contre toute forme de redistribution des richesses produites par tous. Ils veulent faire payer aux salariés le saccage qu'ils ont perpétré à l'aide d'un système bancaire incontrôlé.

La colère du peuple gronde partout et il s'en est fallu de très peu que nous fassions reculer Sarkozy.

La mobilisation témoigne d'une exaspération sociale, du désir d'un profond changement et de la conscience que pour les retraites, pour la sécu, pour l'emploi et pour le pouvoir d'achat il existe d'autres voies que celles qui nous sont imposées.

Faisons ensemble le pari que cet autre monde est possible, un monde plus juste et plus solidaire

L'HECATOMBE

	Sèches			Déploiement			Total		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
SIE									
Aubagne			-1				0	0	-1
La Ciotat				1	-1		0	1	-1
1			-1				0	0	-1
2\15\16		-1	-1	1		-1	1	-1	-2
3\14			-1				0	0	-1
4\13			-1				0	0	-1
5\6		-1	-1				0	-1	-1
7\9\10			-1	1		-1	1	0	-2
8			-1				0	0	-1
11\12				1	-1		0	1	-1
SIP/CDI									
Aubagne			-2				0	0	-2
La Ciotat			-2				0	0	-2
1			-1				0	0	-1
2\15\16			-1				0	0	-1
3\14			-1	1		-1	1	0	-2
4\13			-1	1		-1	1	0	-2
5\6				1		-2	1	0	-2
7\9\10			-2	1		-3	1	0	-5
8			-1	1		-2	1	0	-3
11\12			-2	1		-1	1	0	-3
Rés Mars		-1					0	-1	0
AUTRES									
FI Ciotat			-1				0	0	-1
DSF	-4	-1	-3				-4	-1	-3
ACCEUIL									
BORDE				1	1		1	1	0
Ste ANNE					2		0	2	0
FONCIER									
CH 1				1	-1		0	1	-1
CH 2				1	-1		0	1	-1
CH 4				1	-1		0	1	-1
CDIF Nord				1	-1		0	1	-1
Dir Mrs				1	-1		0	1	-1
ICE Auba				-1			-1	0	0
BRF géo				3			0	3	0
							4	9	-44

Dictionnaire Le Robert, édition format poche 1995:

Hécatombe: Massacre d'un grand nombre de personnes. (Synonymes : boucherie, carnage, massacre, tuerie.)

2543 postes A, B et C supprimés, dont 3182 C à la DGFIP.

-90 C sur la DGFIP 13 dont la moitié sur l'ancienne DSF de Marseille.

Par le jeu croisé de la mise en oeuvre de la LOLF, de ses 34 missions, 133 programmes et 580 actions, de l'application de ses objectifs et autres indicateurs, de la RGPP, de la fusion DGI/CP, du fléchage, de l'efficacité, des redéploiements et des financements de B et A, la DGFIP 13 connaît pour 2011 la plus importante suppression d'emplois jamais enregistrée.

La multiplicité et la complexité de tous ces éléments ne sont là que pour tenter de masquer l'acharnement du gouvernement contre la fonction publique et les fonctionnaires.

A l'heure où pourtant la lutte contre le chômage est prétendument prioritaire, les suppressions d'emplois sont érigées en dogme. Il s'agit de faire payer l'endettement, c'est à dire les cadeaux aux plus riches et aux banques, la crise financière, par les salariés du public et du privé.

Ce sont toujours les postes C qui paient très largement au-delà des transformations C en B et en dehors de toute vraie discussion sur les besoins et les doctrines d'emplois.

Plus de la moitié (52%) des C sont supprimés dans les "futurs" SIP confirmant ainsi les raisons de leur création. Pas un n'est épargné, le triste pompon revient au 7/9/10 qui perd 5 C.

Les SIE, autre fleuron de la modernisation, subissent 27% des suppressions. A eux deux les SIP/SIE cumulent 80% des pertes.

L'EFFET CHORUS

En faisant les calculs par service on arrive à 73 C supprimés sur la filière fiscale 13 alors que la direction en annonce 67. Il faudrait ajouter, d'après cette dernière, 6 emplois C créés en 2010 pour CHORUS. Mais les charges de CHORUS sont différentes des autres services.

CHORUS c'est l'informatisation de la LOLF. C'est un nouveau service censé, grâce à un logiciel intégré, simplifier la gestion financière de tous les ministères.

La République bananière de la DRFIP 13

Le 16 décembre 2010 devait avoir lieu le 1er CTPD entérinant les suppressions d'emplois. Toutes les organisations syndicales ont décidé de boycotter ce comité. Alors qu'un délai de 48 heures est imposé au minimum avant la 2ème convocation (règlement type), la DRFIP 13, le convoque à nouveau le lendemain. Pour la direction le CTPD est à ce point une formalité et une perte de temps qu'elle ne respecte même pas le règlement intérieur et, de fait, le statut général de la fonction publique. (Loi n°84-16 du 11 janvier 1984, Décret n°82-452 du 28 mai 1982)

Au delà de l'anecdote, les suppressions d'emplois ne sont donc pas entérinées à ce jour !

Nous utiliserons tout l'arsenal juridique y compris le T.A pour qu'il n'y ait pas 90 suppressions d'emplois de cadre C.

Faut il recommencer tout le processus : convocation huit jours avant etc..... ? Nous expertisons la situation avec notre syndicat national.

De plus le 17/12, date de la seconde convocation du CTPD, était aussi la date du CHS DI fixée depuis début octobre avec la direction. Si la DRFIP avait été soucieuse des conditions de travail, elle aurait tenu compte du CHS.

Ce n'est pas la première fois que notre administratrice bafoue les textes de sa propre administration (en si peu de temps), ainsi lors de la consultation sur le choix des horaires, la direction a quasiment rayé la plupart des agents en congé annuel, en congé bonifié, en congé de maladie ordinaire, de longue maladie, en congé de maternité ou pour adoption, à temps partiel ou en cessation progressive d'activité n'ayant aucune obligation de service pendant les heures d'ouverture du scrutin.

Pourtant l'annexe I précisait le déroulement du scrutin et le droit de ces agents à exprimer leurs choix, mais la direction estimait que la démocratie est à géométrie variable !

Notre directrice et son état major pourront toujours se recycler en fin de carrière en apportant leurs expertises en matière de code électoral dans de nombreux pays ! (voir l'actualité !!)

CHS DI

Coïncidence: notre administratrice est désignée DRFIP 13 le 1er décembre et le 6 décembre le président du CHS (directeur interrégional des douanes) démissionne. Dans la lettre qu'il adresse à l'organisme de tutelle, on comprend vite qu'à travers les lignes il dénonce l'attitude de la DRFIP 13 qui entrave le fonctionnement du CHS.

C'est ce que nous ne cessons de dénoncer lors des réunions

Et devinez qui va devenir le futur président du CHS DI ?

Eh bien, c'est la DRFIP 13 qui pourtant phagocyte déjà la CDASS.

Nous avons de grandes inquiétudes sur le fonctionnement futur du CHS et des risques de détournements budgétaires (ainsi la DSF 131 a été prise en flagrant délit de détournement de fonds destinés à l'amélioration des conditions de travail, en utilisant ces fonds pour les restructurations : CDI/CDIF ; locaux courriers des SIP etc.)

Mais la CGT attend au tournant la DRFIP et dans l'unité la plus large comme c'est la coutume dans cette instance, nous bloquerons la dilapidation des fonds publics.

ENFIN LA REVISION FONCIERE !

Depuis des années la CGT dénonce les carences en matière d'évaluation des locaux et donc des bases d'imposition à la fiscalité locale. Ce constat était d'ailleurs partagé par tout le monde à tel point que le gouvernement vient enfin

d'annoncer une révision foncière.

Ainsi dès 2011 pour les locaux professionnels, une expérimentation sera réalisée dans 5 départements puis dès 2012, généralisée à tout le territoire.

Mais plusieurs problèmes vont surgir : les CDIF lorsqu'ils existent encore n'ont plus les moyens humains pour assumer cette "nouvelle" tâche. Si dans le département nous avons pu conserver un service public fiscal, foncier et topographique, dans de nombreux autres départements, la révision foncière ne pourra même pas être esquissée sans la re-création de CDIF (revendication de la CGT Finances Publiques)

Pauvre Directrice Régionale PACA qui lors d'une éphémère rencontre durant l'automne, nous annonçait après la grande réussite des SIP dans le département, le nouveau chantier : la future disparition du cadastre (SIP/CDIF), soulignant " dans le Nord, c'est fait et ça marche bien !! ".

Au moins pour une décennie, le cadastre vivra !! Car après l'incorporation des locaux professionnels interviendra dès 2014 la révision foncière des locaux à usage d'habitation.....

Sip de Borde : l'échec annoncé

Le 1er décembre 2010 ouvraient les 1er SIP de Marseille et leur accueil commun. En bonne technocrate, pour y arriver notre directrice régionale s'est affranchie de toutes les règles de sécurité et des codes dont elle est censée être la garante.

1- Non respect du Code du travail

Mme REISMAN a, par exemple, fermé les yeux sur le problème de l'amiante et les conséquences possibles pour les agents, les contribuables, les ouvriers, le personnel chargé du ménage, etc... De plus, elle n'a pas respecté le plan de prévention comme le stockage des sacs d'amiante dans la cour devant l'appartement du concierge durant des semaines (un scandale), alors qu'ils auraient dû être entreposés dans une salle en milieu confiné, fermée puis évacués rapidement !!

2- Non respect du Code des marchés publics

La construction de la caisse unique des SIP de Borde au rez de chaussée en est un exemple parmi d'autres. Cette dernière a été rajoutée à posteriori et devait donc, compte tenu du montant global des travaux, faire l'objet soit d'un appel d'offre spécifique, soit être intégrée dans l'appel d'offre des travaux des étages. Il nous a été répondu : " on s'arrange entre nous ", " il ne s'agit que d'un avenant du marché initial " (c'est faux, nous pouvons le prouver) et, de toute façon, ajoute la direction : " Qu'est ce que ça peut vous faire ? ".

Faudrait-il que les OS ferment les yeux sur les tripatouillages de la Direction. Pour la CGT c'est : NON !

3- Non respect du Code de l'urbanisme

Un exemple : la transformation d'une porte en fenêtre doit faire l'objet d'une demande préalable à la ville de Marseille.

Lorsqu'un administré ne respecte pas les règles d'urbanisme, notamment lorsqu'il réalise des travaux de construction non conformes il commet une infraction pénale..... !!!!!!!!

4- Non respect du Code de l'habitation et de la construction

Et l'on va comprendre pourquoi la Direction ne tenait pas au respect du code de l'urbanisme: en déposant sa demande de " permis " cette dernière aurait abouti sur le bureau des marins pompiers chargés de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité ! Il est alors probable que l'absence de prise en charge du handicap et les problèmes de sécurité eussent empêchés ou retardés l'ouverture des locaux au public.(De toute façon ,la loi impose de soumettre les projets de travaux d'un ERP (Établissement Recevant du Public) au Maire ,ce que la direction a « omis » de faire pour tous les SIP créés dans le département ,de plus dès l'achèvement des travaux une inspection doit se faire par la Commission Consultative avant ouverture au public:pour la direction ce n'est qu'une omission.

Nous passons sous silence les entorses au code de la santé publique que nous maîtrisons mal comme par exemple le fait de faire circuler les ouvriers et matériaux par la cantine lors de la création de la caisse (devant les locaux syndicaux). Nous avons menacé de saisir les services vétérinaires, la direction nous a fait comprendre qu'elle s'en moquait.

Notre directrice pourra se vanter d'avoir rempli ses objectifs ! Les conditions de travail sont exécrables, peu lui importe. Sans connaissance du terrain, en énarque émérite, elle a essentiellement fréquenté au cours de sa carrière les cabinets ministériels, secondant notamment....notre directeur général. On comprend mieux pourquoi à l'aide de son " état major pléthorique", notre généralissime a supprimé près d'une centaine de cadres C, transformant la DGFIP 13 en armée mexicaine où toujours plus de chefs transmettent des ordres inapplicables à une poignée de " soldats ".

Continuant ses basses œuvres, la directrice, avait promis que l'accueil de Borde serait provisoire et que le 15 avril, l'accueil flambant neuf du Prado serait terminé. Dès l'origine il existait un problème relatif à la propriété intellectuelle du créateur du hall, une tentative d'acheter son silence a échoué.

Depuis le début nous savions qu'il s'agissait d'un mensonge et d'une manipulation.

La direction a joué avec les agents organisant groupes de travail et comités de suivi ! Poudre aux yeux, tout comme l'étude ergonomique de près de 100 000 euros ! Que reste-t-il des plans de l'organisation du travail ? Presque rien. Son seul but était d'anticiper les suppressions d'emplois, d'où la suppression de boxes d'accueil assis et debout, ainsi que la suppression d'un guichet. Même le conducteur de travaux en plaisante: " qui vous a dit que les travaux seraient terminés le 1er mai 2011!! Ce sera plutôt 2012 ! "

Nouveau CTPD de la DRFIP des Bouches du Rhône

Une des conséquences de la fusion DGI/CP est la fusion des comités techniques paritaires (CTP). Ainsi, dans les Bouches du Rhône les 3 CTP deviennent un seul CTPD. La CGT, première organisation syndicale dans le département y possède le plus grand nombre de sièges.

Dans ce nouvel organisme paritaire et comme précédemment, la CGT, heureuse de la confiance que lui portent les agents et consciente de ses responsabilités, les assumera pleinement. Nous continuerons dans ce CTP à porter les exigences des agents et à y faire en sorte que soient aussi satisfaites leurs légitimes revendications.

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES TITULAIRES

Administration	15
Personnel	15

REPARTITION ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES DES SIEGES REVENANT AU PERSONNEL

Syndicat	Nombre de sièges Titulaires
CGT Finances Publiques 13	7
UNION SNUI-SUD Trésor 13	5
FO DGFIP 13	3

Vos représentants CGT Finances Publiques 13

Titulaires	Suppléants
1. Agnès DAURES	1. Pascal ALLEGRE
2. Alain DUCLOS	2. Christine BAMOUNI
3. Jean-Claude ESTIVAL	3. Christophe CASTAN
4. Philippe LAGET	4. Catherine MARCHIONI
5. Frédéric LARRIVEE	5. Mathieu FRANCOIS
6. Patrice SANTELLI	6. Anne-Marie QUETGLAS
7. Maryline SEBA-VILLEGAS	7. Pierre RIPERT

VICTOIRE A MONOPRIX !

C'est un immense succès face à ce groupe qui avait juré que rien ne serait négocié et qui n'a pas hésité à utiliser tout l'arsenal répressif : tribunaux, huissier jour et nuit, envoi des CRS, nervis...

Face à cette direction, des salariés(es) unis, on fait preuve d'un courage et d'une détermination extraordinaires.

La solidarité qui les a entourés sur les piquets de grève et les centaines de collectes financières ont également été déterminants dans cette victoire.

Ensemble ils ont gagné :

- l'augmentation de nombreux contrats à temps partiels
- Révision et corrections sur les qualifications
- Mise à disposition de places de parking pour le personnel
- Payement de tickets restaurants
- Dispositif et engagements sur le respect des salariés

Payement de jours de grève et étalement des autres jours sur 9 mois

Nombreux sont celles et ceux qui ont décidé de rejoindre la CGT dans ces magasins et d'autres Monoprix du département, décidés à ce que plus rien n'y soit comme avant !



Ouverture du SIP/Caisse BORDE le 1/12 à 8h30!



Plan d'évacuation BORDE : Ne tient pas compte des SIP

Les agents d'Aubagne : des Kleenex !! pour la DRFIP

Comment comprendre le mépris avec lequel la nouvelle directrice des finances publiques traite les agents ?

Ainsi les agents, le personnel chargé du ménage, les contribuables, ont pu être exposés pour la 3ème fois à l'amiante depuis 2003.

Rappelons les faits : début novembre 2003, la DSF 131, au mépris des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité met en place des armoires sur rail. Nombreuses interventions de la CGT sur place.

Les photos que nous avons prises à l'époque démontrent qu'il n'y a pas eu de plan de prévention, c'est-à-dire que les armoires coulissantes ont été mises en place sans protection des agents.

Ainsi les agents ont pu être exposés à de la poussière d'amiante lors de la fixation des rails. (Sur les photos en grossissant on constate de la poussière à côté des rails, ce qui signifie qu'il y a eu perçage et volatilisation de poussières).



En 2008, la direction récidive en mettant en place des boxes avec les crédits du CHS (!!) pour préparer CDI-CDIF (près de 40000 euros !!) même mode d'emploi : **on perce sans précaution particulière.**

Novembre 2010, **la direction démolit son œuvre !** En enlevant les rails fixés au sol pour une partie des armoires coulissantes ainsi que pour les boxes, là encore les agents ont été exposés à l'amiante.

En effet en retirant les rails il y a eu arrachage de dalles et exposition face à de la poussière à base d'amiante.

Un problème pour la direction qui fut informée dès le constat sur place :



pas de problème puisqu'on va tout recouvrir ... Les textes stipulent qu'il faut encapsuler... mais désormais chacun sait ce que la direction fait des textes...

Nous avons contacté l'inspection du travail : triste constat l'administration fait appliquer des règles drastiques pour le privé mais pas pour le service public.

L'inspecteur a avoué sa triste impuissance face à l'administration ! Il nous a donné des conseils que nous allons mettre en œuvre.

Nous ne rappelons pas les textes auxquels est soumise notre administration car elle s'assied dessus et la raison est simple : s'il existe des règles, elles ne sont en rien contraignantes pour l'administration.

Donc au mépris de la santé, elle poursuit sa triste besogne.

Face à cette situation cautionnée par la direction générale des finances publiques (lors des mêmes problèmes sur Borde avec exposition des agents, nous avons interpellé la DGFIP via l'interrégion : pas de réponse!). Nous invitons les agents à se constituer un dossier personnel (utilisant le présent tract), à contacter la médecine de prévention afin d'obtenir un suivi pour les agents exposés et à exiger de l'administration un certificat de non exposition à l'amiante.

En effet la direction joue la montre, certaines maladies n'interviendront que dans plusieurs années, et les responsables de l'époque ne seront plus présents. De plus il est si difficile de faire valoir ses droits en matière de maladie professionnelle !! Dans tous les cas la CGT sera aux côtés des agents pour entreprendre toutes les démarches y compris juridiques.